



DEMANDE DE SUBROGATION POUR INTERVENTION OU GARDE PROGRAMMÉE DES SALARIÉS SPV DANS LE CADRE DE LA CONVENTION EMPLOYEUR

à envoyer dans les 15 jours suivant l'intervention ou la garde à la DDSIS - bureau de la paie, des indemnités et du SIRH.

PARTIE À REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné

certifie, en qualité de de l'entreprise :

que, sapeur-pompier volontaire

est arrivé(e) en retard le / /, suite à intervention sapeurs-pompiers

heure normale d'arrivée : h

heure d'arrivée réelle : h

s'est absenté(e) le / /, pour une intervention sapeurs-pompiers

heure de départ de l'entreprise : h

heure de retour à l'entreprise : h

ou heure normale de départ : h (si l'employé(e) n'a pas repris son poste)

s'est absenté(e) le / /, de h pour assurer une garde programmée au sein de l'unité opérationnelle de :

et dans le cadre de la subrogation, demande à percevoir ses indemnités pour heures d'absence (joindre un RIB, RIP ou RICE de votre entreprise).

PARTIE À REMPLIR PAR L'EMPLOYÉ(E) SPV

Je soussigné matricule SDIS

en commun accord avec mon employeur, demande que les indemnités des heures effectuées durant mon temps normal de travail, lors de l'intervention n°, selon le décompte précisé ci-dessus, ou lors de la garde programmée mentionnée ci-dessus, lui soient intégralement versées.

Fait à

Le

L'employeur,
(signature et cachet)

L'employé(e) SPV,